

**Conseil Municipal de la réunion du
Conseil Municipal
du 10 novembre 2020
à la mairie de Chichilianne**

Patrick Beaufiles	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Elisabeth Gros	A	Marie-Pierre Joubert	P
Daniel Martin	E	François Sroczyński	P	Claude Trincat	P
Eric Vallier	P	Sylvain Vallon	P		

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Public : pas de public

Début de la réunion : 20h40

Fin de la réunion : 23h30

Daniel Martin donne pouvoir à Jean-Noël Bouvier

En préambule, Monsieur le Maire prend la parole et nous annonce le décès de Bernadette Malige Durand.

Ce conseil municipal a été préparé lors d'une réunion de travail en date du 3 novembre 2020 où les élus étaient présents, sauf Sylvain Vallon.

Ordre du jour :

- 1 - Convention du foyer de ski de fond
- 2 - Convention Dénéigement particulier 2020-2021
- 3 - Transfert de compétences PLUI à la Communauté de Communes
- 4 - Implantation d'impluvium au Jas Neuf et de la cabane Tatou
- 5 - Accord de principe pour l'avenant du bail de location du Randonneur
- 6 - Remboursements des frais kilométriques des Agents Communaux
- 7 - Travaux d'urgence sur le toit de la Mairie
- 8 - Travaux d'urgence au hameau de la Richardière (Assainissement)
- 9 - Validation du devis d'adressage
- 10 - Délibération modificative du crédit
- 11 - Adhésion union des Parachutistes
- 12 - Signature Convention Charbonnier et Chamouset
- 13 - Divers

Secrétaires de séance :

Marie-Pierre Joubert et Patrick Beaufiles

Maître du temps :

Eric Vallier

1 - Convention du foyer de ski de fond

La proposition finale de convention se trouve en annexe du présent document.

Elle a été préparée par un groupe d'élus, suite aux différentes réunions avec le Foyer de Ski de Fond en présence de Martine Corréard, Christophe Corréard et Michel Jay et avec leurs propositions.

Lecture de la proposition est faite.

Quelques modifications et questions sont faites.

Il est précisé que cette convention est établie pour un an. A l'issue, nous pourrions revoir les formalités.

Il est donc constaté qu'avec cette convention, l'association du Foyer de Ski de Fond prend à sa charge (par rapport aux précédentes années) :

- L'électricité
- Le téléphone
- Le chauffage (poêle à granules)
- L'entretien des dameuse et scooter (une subvention de 40€⁽¹⁾ sera faite à l'association)
- Le dameur (la commune pourra reverser une subvention jusqu'à hauteur de 3 000 €, selon les dépenses et la neige pour cette saison)
- Le pisteur secouriste (bénévoles de l'association)
- L'assurance vol et RC pour les locaux

(1) 40€ étant les dépenses faites pour la saison 2019/2020, chiffres donnés par l'association.

Reste à charge de la commune :

- Les assurances (bâtiment, dameuse, scooter, biens appartenant à la commune)
- La cotisation à Nordic Isère
- Le prêt du bâtiment
- Et donc, jusqu'à 3 000 € de subvention en fonction des besoins du damage.

Il est à noter que, comme tous les ans, le point infos sera transféré au foyer de ski à Richardière.

Il est également précisé que l'association devra maintenir les locaux propres, et en ces temps de Covid, faire le nécessaire pour la désinfection.

A l'issue de la saison, les locaux devront être rendus propres et vide de tout matériel (qui devra être rangé dans le garage, à aménager à cette effet).

Une visite des lieux, par les élus, et ensuite avec Michel Jay (Président de l'association) a eu lieu samedi dernier. Les locaux ont été rangés et sont propres.

Initialement, la convention est faite également à partir des panneaux d'information sur la commune, à savoir que sur le panneau est indiqué 5 pistes raquette labellisées, or il n'en existe que 3.

Faire la modification sur le panneau... afin de mettre les informations à jour.

Une des pistes qui est située sur une route forestière, est endommagée par des traversées de ruisseau. La remise en état de cette route est à la charge de la commune.

Bien qu'il soit indiqué sur les pistes que les animaux sont interdits, il serait souhaitable de l'indiquer dans le règlement intérieur.

Concernant l'article VI Conditions financières, les montants perçus par la commune viendront en compensation de la location du bâtiment, dameuse, scooter et la rémunération du dameur.

Il sera demandé à l'association un bilan financier de type comptable.

Votes : 8 pour et 2 contre

Cette convention finale a été préparée en sous-commission d'élus, sans la participation de l'association.

Ce qui risque de faire perdre du temps pour la mise au point finale d'après par Franck Beaume.

Il a été répondu que nous avons fait deux réunions en amont avec l'association Foyer de Ski de Fond et les Skieurs du Mont Aiguille (puisque ce sont les mêmes dirigeants) et que la convention avec le foyer est entièrement faite avec les propositions de l'association.

Patrick Beaufile propose que le damage soit pris en charge par un employé communal. Cela permettrait une économie de 3 000 €.

Pour cette année, on laisse en l'état, à voir par la suite. Il est fait remarque que nos employés, s'il y a de la neige, seront occupés à déneiger. De plus, la différence ne serait pas très intéressante avec les heures d'astreintes...

Hors convention mais concernant le foyer de ski de fond

Un article sur le Dauphiné Libéré a été fait pour une ouverture du foyer le 19 décembre. Cet article ne vient pas de la commune.

2 - Convention Déneigement particulier 2020-2021

Actuellement, il y a une dizaine de particuliers qui ont besoin de ce service proposé par la commune. Le forfait de 80 € sur la saison précédente n'est pas augmenté.

Votes : 10 pour

3 - Transfert de compétences PLUI à la Communauté de Communes

Comme à chaque mandat, le transfert de compétences de l'urbanisme est demandé par la Communauté de Communes du Trièves. C'est, et cela restera, une demande récurrente à chaque nouveau mandat.

C'est une démarche nationale ayant pour objectif lointain, la réduction du nombre de communes. Ce n'est pas uniquement la Communauté de Communes du Trièves qui en fait la demande.

L'urbanisme, à ce jour, est à la charge de la commune (commission Urbanisme). Donc la commune a la main sur les constructions (bâtiments, maisons...).

Il est demandé dans quel délai devons-nous répondre (avant fin décembre 2020, cela doit être déposé en Préfecture), et quels sont les avantages et inconvénients ?

Les avantages :

Aucune mise en avant lors de la réunion.

Les inconvénients :

Si la compétence passe en PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), le Maire et la commune n'auront plus de capacité de décision concernant les constructions et donc la commission disparaîtra, seul le responsable sera maintenu, au même titre que les commissions dont le transfert des compétences a été fait.

Le Maire, étant le responsable de cette commission en fin du précédent mandat, nous explique que le passage en PLUI pourrait coûter très cher à la commune, car c'est une création d'un PLUI, on doit partir de zéro.

Pour information, le temps de l'étude pourrait durer 6 ans, cela engagerait donc le prochain mandat.

De plus il faut aller aux différentes réunions, et pour le Trièves, le territoire est grand, donc les réunions sont très nombreuses.

Votes : 7 contre et 3 abstentions

François Sroczyński intervient et pose la question de l'importance du transfert de la compétence et demande qu'on se laisse le temps de réflexion, étant favorable à l'intercommunalité.

Tout autant que Daniel Martin et Jean-Noël Bouvier.

Le fait que la demande de transfert soit faite en début de mandat pose problème, en effet les nouveaux élus n'ont pas assez de recul pour donner un avis objectif.

Reste à vérifier si ce transfert de compétences ne permettrait pas d'assurer une instruction impartiale des dossiers sur l'ensemble des communes.

4 - Implantation d'impluvium au Jas Neuf et de la cabane Tatou

Définition d'impluvium : antiquité romaine : bassin creusé au milieu de l'atrium pour recueillir les eaux de pluie.

Pour cette installation, le bassin sera directement posé sur le terrain.

Il est demandé une délibération.

Le terrain appartient au département, mais comme toute demande de permis ou de travaux, la demande est faite à la commune.

Votes : 10 pour

Cabane Tatou, c'est une cabane toute prête et homologuée aux normes d'aujourd'hui, son démontage peut être fait à tout instant.

Votes : 10 pour

5 - Accord de principe pour l'avenant du bail de location du Randonneur

Patrick Beaufiles sort de la salle du Conseil Municipal.

Une proposition de reprise du Gîte du Mont Aiguille et du Randonneur (EURL Pas de l'Essaure) a été faite à l'actuel gérant à la seule condition que le bail soit transformé en 3/6/9 afin que le repreneur puisse faire les démarches auprès de sa banque (actuellement, c'est une location gérance pour 6 ans).

A savoir qu'un bail 3/6/9 (commercial), le propriétaire est tenu de louer pendant 9 ans, le gérant peut, lui, tous les 3 ans, contre lettre recommandée, arrêter le bail. Sauf si clause particulière dans le bail.

L'avantage, c'est la passation entre l'actuel gérant et le futur. Donc pas de rupture de contrat de location pour la mairie.

Le reste, rien ne change, la gestion reste à la charge entière du gérant.
La mairie n'ayant en charge que la « carcasse ».

Les futurs intéressés ont déjà pris contact avec le Maire et la Première Adjointe.

La commune propose qu'un avenant bail 3/6/9 soit fait.

Votes : 9 pour (Patrick Beaufiles n'ayant participé au vote de fait)

Une sous-commission va se réunir pour étudier le dossier, Franck Beaume et Claude Trincat et les futurs acquéreurs, ainsi que les avocats respectifs.

6 - Remboursements des frais kilométriques des Agents Communaux

Le véhicule communal est tombé en panne (changement de la boîte de vitesses).
Les employés communaux ont donc pris leur véhicule en remplacement.

Votes : 10 pour

7 - Travaux d'urgence sur le toit de la Mairie

Deux sujets :

Réparation en attendant les gros travaux de réfection du toit de la mairie :
Sur les deux devis demandés :

2 500 € pour Durand

2 700 € pour Micheli

Pour les deux entreprises, les travaux pourront être faits d'ici la fin novembre, début décembre et le règlement différé sur le budget 2021.

L'Entreprise Durand est sélectionnée étant moins chère.

Votes : 10 pour

Réfection du toit :

Afin de pouvoir monter le dossier cette année pour les subventions, sur les bases des devis pour un montant total de 120 260 €

Les travaux, à ce jour, concerneraient l'isolation et la réfection totale de la toiture (en ardoise), un peu de charpente et une poutre, ainsi qu'un câble électrique.

Votes : 10 pour

8 - Travaux d'urgence au hameau de la Richardière (Assainissement de la voie communale n°30)

Pour les travaux d'urgence d'assainissement, le devis de fournitures est de 3 500 €.
Les travaux seront faits par les employés communaux.

Votes : 10 pour

Mettre au budget 2021, la réfection totale de la voirie.

9 - Validation du devis d'adressage

Le devis initial étant de 10 589 € (budget voté en 2020) et, après vérification du nombre de panneaux et poteaux, il passe à 9 320 €.

Votes : 10 pour

10 - Délibération modificative du crédit

La commune a reçu un crédit supplémentaire de 12 000 €, non prévu au budget 2020.

Le Maire propose de profiter de ce surplus pour finir de payer l'Entreprise Micheli (facture des travaux sur la bergerie de Chamousset).

Montant de la facture 12 000 €
Subvention obtenue de 3 500 €
A notre charge 8 500 €.

La délibération de modification de crédit porte donc sur les 8 500 €.
Ce montant est donc à basculer du budget fonctionnement au budget investissement.

Votes : 10 pour

11 - Adhésion union des Parachutistes

Lors de la cérémonie du 26 juillet 2020 au Pas de l'Aiguille, l'Association Union des Parachutistes nous a prêté leur sono.
La commune, en contrepartie, prend une adhésion pour l'année 2020 (année calendaire) pour un montant de 50 €

Votes : 10 pour

12 - Signature Convention Charbonnier et Chamousset

Une convention pour Charbonnier est à signer.
Un bail 3/6/9 pour Chamousset existe depuis 1991, mais il faut retravailler sur une convention (les lois ayants changées, ce n'est plus un bail) pour le pâturage (donc selon le modèle de Charbonnier).

Votes : 10 pour

13 - Divers

Mont Aiguille – Unesco

Lors du précédent mandat, un projet a été porté pour que le Mont Aiguille passe à l'Unesco. Dossier non terminé.

Avantage : notre site serait connu mondialement (ce qui est déjà le cas)
Inconvénients : Les agriculteurs et la commune ayant des terres autour, ne seraient plus maîtres d'en faire ce qu'ils désirent (agriculture, coupe de bois...)

Qui, des élus, veut reprendre le projet ? Personne à ce jour.

@ctes

L'acronyme @CTES désigne le système d'information destiné à mettre en œuvre le contrôle de légalité dématérialisé.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/actes-0>

Actuellement, les délibérations sont transmises par voie postale à la Préfecture.

La dématérialisation des documents envers la Préfecture aurait pour avantages :

- Gain de temps (les réponses et validations de la Préfecture dans l'heure qui suit la dématérialisation)
- Gain d'argent (plus d'affranchissement)
- Gain de place (plus de papier)

Une convention doit être signée avec la Préfecture pour la mise en place d'un module permettant les envois électroniques, tels que les délibérations.

Il reste à définir le coût. Une délibération sera donc à prendre.

Projets Jardin partagé et Epicerie participative

Contexte : Lors d'une réunion un membre du Conseil a proposé de mettre en place ces deux sujets (entre autres).

Mais il a été également fait la remarque que pour l'instant, ces sujets n'étaient pas la priorité de la commission.

Donc, il a été validé que le travail d'approche serait fait par lui, afin de présenter ces propositions à la commission, comme tout bon fonctionnement des commissions mises en place sur notre commune.

Ce que valide le Maire en précisant que le travail doit être fait en amont par les commissions, et le projet final présenté en Conseil Municipal, par la commission.

Pas de l'Aiguille

Une réunion avec le Parc et la Communauté de Commune du Trièves a eu lieu.

Le sentier, surtout au niveau de la croix, doit être remis en état.

Ces travaux importants devraient être programmés pour le printemps prochain.

Des périodes momentanées de fermeture pourront être programmées.

Secrétariat de mairie et organisation pour les élus

Il est actuellement à l'étude une réorganisation, tant physique que personnel, pour que tout le monde puisse travailler en mairie.

Au niveau du secrétariat, nous avons actuellement Martine Corréard (pour un temps partiel de 80 % pour la partie comptabilité pour l'essentiel de son temps) et Camille Binet (pour un temps partiel de 50 % pour la partie secrétariat en remplacement).

Il est à l'étude l'évolution des postes pour un fonctionnement normal de notre commune.

Eclairage public

Sur le hameau de Richardière, sous le précédent mandat, une ampoule grillée n'avait pas été changée à la demande de quelques citoyens.

Depuis cette année, d'autres citoyens sont et seront présents en permanence et la nuit arrivant très tôt dans ce hameau, le remplacement de cette ampoule a été faite.

Des solutions sont à l'étude pour tenter d'optimiser le niveau d'éclairage.

Un des citoyens se propose de faire une enquête dans le hameau afin d'avoir l'avis du voisinage.

Prochaine(s) réunion(s)

Le Conseil Municipal devrait avoir lieu le mardi 8 décembre, à 20h30 dans la salle du Conseil Municipal, et en fonction de l'évolution des consignes sanitaires, donc sans public à ce jour.

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Patrick Beaufiles

Relecture par tous les élus présents à ce conseil sauf Claude Trincat